

Lettre-circulaire du 8 novembre 1984 relative à la liste des substances admises pour l'élaboration des matériaux au contact des denrées, produits et boissons alimentaires

Cette lettre-circulaire modifie et complète les listes positives antérieures en ce qui concerne les substances admises pour l'élaboration des matériaux au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.

Mots-clés : additif ; restriction d'emploi ; liste positive ; plastique ; critère de pureté ; colorant ; polymère ; principe d'inertie ; encre d'impression ; lubrifiant ; plastifiant ; contact non-alcoolique ; contact non-gras ; étiquetage ; emballage ; récipient

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):